



Bureau communautaire
25 novembre 2021
Hôtel d'Agglomération – 20H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 19 novembre 2021

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, J.P Lefèvre, S. Calinon, J. Péchinot.

Date d'affichage : 03 décembre 2021.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB55/21

Objet

Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Un agent employé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 17 heures 30 hebdomadaires effectuée de manière régulière des heures complémentaires, son poste nécessitant plus de présence.

Afin de régulariser la situation de l'intéressé, il convient d'adapter son temps de travail à la nécessité du service, et de porter celui-ci à 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il convient donc de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet – 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Dole,
Le 25 novembre 2021
Le Président,

